

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, maire.

Présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Gilles COGNET, Delphine RICHARD, Rosario RAFFELE.

Absents excusés : Corine NERI (pouvoir à Marie-Claude VEYRET) et Lionel MURAZ (pouvoir à Jean-Paul RATEL)

Delphine RICHARD été nommée secrétaire de séance.

Le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2017.

Jean RAFFIN demande que soit précisé au compte-rendu que Maxime GRANGER fait partie du Cabinet BDA. Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2017.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Les membres du Conseil acceptent l'ajout à l'unanimité.

1/INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Le Maire précise que ce DPU existait déjà au POS. Il permet à la Commune de préempter une parcelle en vente en zone U et AU, uniquement en vue de réaliser une opération d'aménagement urbain, et moyennant le paiement du prix du bien en vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le PLU approuvé le 7 juillet 2017.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) - Contre : 0 - Abstentions : 0

2/SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AREA POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION SUR L'A43

M. le maire indique que l'AREA a pour mission d'établir les conventions nécessaires à la gestion et l'entretien des ouvrages d'art permettant le franchissement de l'A43, et réalisés lors de la construction de ses Autoroutes Alpines.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une simple régularisation, puisque la Commune assure déjà l'entretien du dessus des 2 passages supérieurs concernés par cette convention.

Gilles COGNET indique qu'il faudra bien s'assurer que la Commune entretienne les trottoirs, puisque cela est précisé dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer avec l'AREA une convention de gestion et d'entretien des ouvrages d'art de rétablissement de communication permettant le franchissement de l'A43.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) - Contre : 0 - Abstentions : 0

3/ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Michel VEILLET présente les chiffres clés de ce rapport, et les différences par rapport à l'exercice 2015 :

Nombres d'abonnés en 2016 : 146 (140 en 2015)

Nombres d'habitants desservis en 2016 : 363 (350 en 2015)

Volumes assainis en 2016 : 11 897 m³ (11 563 m³ en 2015)

Le prix de l'abonnement reste inchangé en 2016 : 43 €, de même que le prix du m³ d'eau assainie : 1.30 €/m³.

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 21 321.28 € (19 846.90 € au 31/12/2015).

Frédéric DUBOIS indique que le contrôle des bornes incendie s'élève à 40 € pour 1 borne, 30 € pour 2 bornes, 25 € pour 5 bornes et 20 € pour 10 bornes contrôlées (information donnée par le SIAE).

Jean RAFFIN demande que soit précisé dans le RPQS que la compétence d'évacuation des boues revient à la Commune.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le RPQS d'assainissement collectif 2016.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) - Contre : 0 - Abstentions : 0

4/APPROBATION DU RAPPORT DU 7 SEPTEMBRE 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) CRÉÉE ENTRE LA CCCDS ET SES COMMUNES MEMBRES

Jean RAFFIN, membre de la CLECT, indique que la CCCdS a pris la compétence « Zones d'activité économique » et reprend à son compte les frais de fonctionnement de certaines ZA du territoire, pour les communes qui ont des dépenses engendrées par la gestion et l'entretien de ces zones.

Ce transfert concerne 11 zones d'activités : Arbin ; Châteauneuf « Rougemont » ; Chignin « Crouza » ; Cruet ; Francin « Ile Besson » ; Laissaud ; Les Marches « Plan Cumin » ; Montmélian « La Caronnière » ; Montmélian « La Vinouva » ; Montmélian « Sous le Bourg » ; St Pierre d'Albigny « Carouge-Grand Domaine ».

Il explique que l'attribution de compensation est donc diminuée pour les communes concernées, afin de donner les moyens à la Communauté de communes d'assurer l'entretien et le renouvellement des équipements publics des zones d'activités.

La CLECT s'est donc réunie le 7 septembre 2017 afin de se prononcer sur l'évaluation des transferts de charges engendrés par la prise de cette compétence par la Communauté de communes, et les membres de la Commission ont adopté, par 24 voix pour et 2 voix contre, le rapport présenté fixant l'évaluation en mode dérogatoire des nouvelles charges transférées.

Le Conseil Municipal, après examen du rapport de la CLECT, et après en avoir délibéré approuve le rapport de la CLECT du 7 septembre 2017 évaluant les nouvelles charges transférées au 1er janvier 2017.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, Abstentions : 0

5/DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le maire propose de dématérialiser l'envoi des actes administratifs (arrêtés, délibérations, maquettes budgétaires) auprès de la préfecture de la Savoie, dans le cadre du contrôle de légalité, et demande au Conseil Municipal de valider le principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES Réglementaire et des maquettes budgétaires via ACTES Budgétaire.

Il précise que la Commune devra signer une convention avec la préfecture et un marché avec le tiers de télétransmission.

Marie-Claude VEYRET s'interroge sur le coût de ce dispositif, et Sylvaine CHRISTIN, qui a mis en place la dématérialisation au SIVU scolaire, lui indique qu'il faut compter moins de 1 000€ pour l'accès à une plate-forme de transmission, pour obtenir l'authentification et pour la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le principe de la télétransmission des actes administratifs et autorise le Maire à signer la future convention avec la préfecture et le marché avec le tiers de télétransmission.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, Abstentions : 0

6/ COMPOSITION D'UNE COMMISSION POUR UNE ÉTUDE D'URBANISME PRE-OPERATIONNEL AU HAMEAU DE L'ECOLE II

Le Maire indique que la 1^{ère} réunion de la commission aura lieu mercredi 4 octobre à 18h en mairie avec Emmanuelle BLANCHET et Tom SPACH de Métropole Savoie.

Se portent volontaires pour faire partie de cette commission : Jean RAFFIN, Gilles COGNET, Frédéric DUBOIS, Michel VEILLET et Sylvaine CHRISTIN.

M. le Maire précise qu'une demande de subvention au titre du CTS a été sollicitée. La commune pourra obtenir une aide de 15 % du montant de l'étude, soit environ 5 000 €, pour une dépense estimée à 35 000 € HT. La durée prévisionnelle de l'étude est d'un an.

Le conseil municipal valide la composition de la commission communale en charge de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel au Hameau de l'Ecole II.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, Abstentions : 0

7/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DE L'URBANISME

Faisaient partis de la Commission Urbanisme : Jean RAFFIN, Gilles COGNET, Frédéric DUBOIS, Michel VEILLET, Pierre GLARMET, Lionel MURAZ, Sylvaine CHRISTIN et Marie-Claude VEYRET (qui s'était retirée au cours de l'élaboration du PLU).

Le Maire rappelle les attributions de la Commission urbanisme :

- Travail d'étude et de préparation de toutes les thématiques et dossiers en lien avec les questions d'urbanisme et d'habitat sur lesquelles elle émet un avis consultatif.
- Pré-instruction de toutes les demandes déposées et liées à l'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme, renseignements d'urbanisme).
- Travail d'étude, de réalisation et de mise en place du PLU en accord avec les textes de loi et les directives du SCOT.

Il précise que la 1^{ère} des missions de la nouvelle Commission sera de se prononcer sur le type d'assainissement au hameau du Chatelard, et de modifier le PLU en conséquence.

Marie-Claude VEYRET souhaite réintégrer la commission, et Lionel MURAZ ne souhaite pas en rester membre.

Le conseil municipal valide la composition de la commission communale en charge de l'urbanisme.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, Abstentions : 0

8/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE – STATUTS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2018

Le maire énonce les nouvelles compétences de la Communauté de Communes.

- La compétence « GEMAPI », obligatoire de par la loi ;
- En matière de compétences optionnelles :
 - o La compétence « Politique du logement et du cadre de vie » est renouvelée
 - o La compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie »
 - o La compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » est complétée
 - o La compétence « Assainissement » dans sa globalité qui inclut dorénavant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (SPANC) et les eaux pluviales urbaines
 - o La compétence « Création et gestion des Maisons de service au public »
- En matière de compétences facultatives :
 - o Compétence « Réseau de communication électronique »
 - o Réintroduction de la compétence « Développement touristique »
 - o Compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des milieux aquatiques » en complément de la compétence obligatoire « GEMAPI »

Ces modifications ont été approuvées par le Conseil Communautaire le 21 Septembre 2017. Cette modification des statuts génère une hausse des dépenses de la communauté de communes estimée entre 22.000 et 35.000 € environ.

Les conseils municipaux des communes membres doivent à présent se prononcer.

Jean RAFFIN précise que la Communauté de Communes a souhaité adopter une nouvelle modification statutaire applicable au 1^{er} janvier 2018, afin de conserver la DGF bonifiée (270 000 € environ) dont les conditions d'attribution changent au 1^{er} janvier 2018.

Concernant la compétence optionnelle « Assainissement » qui inclut dorénavant l'assainissement collectif, Jean-Paul RATEL indique que si la Communauté de communes reprend effectivement cette compétence, elle reprendra aussi l'excédent de la section d'investissement de notre budget « Assainissement », mais aussi les dettes existantes (170 000 € d'emprunt restent à rembourser fin 2017). Il précise que, quoiqu'il en soit, cette compétence sera obligatoirement transférée à la Communauté de communes en 2020 au plus tard.

Marie-Claude VEYRET s'interroge sur la compétence « eaux potables ». Jean-Paul RATEL lui indique qu'elle reste de la compétence du SIAE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie applicables au 1^{er} janvier 2018.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, Abstentions : 0

INFORMATIONS :

- Travaux sur le réseau d'eaux usées :

Suite à l'étude menée par Alp'epur, il a été mis en évidence des suintements, des tuyaux cassés, des fissures et courbures sur le réseau. Quatre anomalies nécessitent des réparations importantes et prioritaires, qui ont été déterminées suite au curage. Deux devis ont été demandés ; l'entreprise Guintoli a présenté un devis de 10 790€ HT, dans lequel 2 postes sont assurés dans le cadre de la garantie décennale. Raymond TP, dont le devis s'élève à 4 900 € HT, fera le reste des travaux.

- Installation du dégrilleur :

Plusieurs devis ont été demandés :

Devis d'ENEDIS : 9 705.51 € HT (coût du branchement au tableau + raccordement)

et 7 237 € HT (tranchée et fourreaux)

Devis de Debernardis : 14 752 € HT (tranchée et fourreaux)

Devis de Raymond TP : 4 897 € HT (tranchée et fourreaux). Les travaux lui seront donc confiés.

Pour le dégrilleur, nous avons reçus 2 devis, sur les 3 demandés :

- OTV France : 24 980 € HT pour un dégrilleur électrique, et 5 219 € en plus pour l'option solaire.

- ATMP : 17 600 € HT (7 650 € en plus pour l'option solaire). Cette entreprise est choisie. L'option solaire n'est pas retenue.

Soit un total de 32 000 € HT environ, coût du raccordement compris.

Jean-Paul RATEL précise que ces travaux sont indispensables au bon fonctionnement du réseau d'assainissement collectif.

- Bâtiment technique :

Julien Brunet nous a communiqué le calendrier suivant :

- Plans DCE/EXE architecte fixés le 15 octobre
- Lancement de la consultation : le 15 novembre 2017
- Entreprises retenues le 20 décembre 2017
- Début du chantier début janvier 2018.

Jean-Paul RATEL précise que l'opération a donc pris environ un mois de retard.

Michel VEILLET précise que Julien BRUNET nous a informés cette semaine qu'une étude de sol doit

être menée. Un bureau d'étude a été contacté.

- Projet d'extension de la Zone artisanale :

Jean-Paul RATEL indique que la commune a reçu une demande d'un artisan qui souhaite acquérir un lot. Le coût de l'aménagement est en train d'être examiné et chiffré (électricité, eau, assainissement, accès, éclairage public). La commune prévoit la création de 2 lots d'environ 1 500 m² chacun.

- Incendie de la Porcherie :

Jean-Paul RATEL informe avoir mandaté Me LAURENT afin qu'il assiste la commune dans sa démarche indemnitaire auprès de Groupama.

Le jugement de l'auteur présumé n'a pas encore eu lieu.

- Litige Commune/SARL TMBI France :

Jean-Paul RATEL rappelle que la commune a reçu un courrier fin juillet de la part de l'avocat de TMBI. Me LAURENT se charge également de cette affaire, et a adressé une réponse au conseil de TMBI afin de tenter de trouver un règlement amiable au litige qui oppose la Commune et TMBI.

- Location des appartements :

Jean-Paul RATEL indique que l'appartement n°102 n'est toujours pas loué. La garantie des loyers impayés demandée aux locataires, et qui nécessite des conditions strictes, cause un blocage.

En effet, plusieurs personnes ont été intéressées, mais ils ne pouvaient pas financer cette garantie.

Jean-Paul RATEL demande donc leur avis aux conseillers municipaux sur le maintien, ou non de cette garantie. Le conseil municipal est favorable à l'abandon de cette garantie, et demandent de la remplacer par une caution solidaire.

- Modification des horaires de la permanence du mercredi matin :

Le secrétariat de mairie est désormais ouvert au public le mercredi matin de 9h à 11h.

- Repas des aînés :

Il a été fixé au 5 novembre à 12h au Préau. Jean-Paul RATEL rappelle qu'il n'avait pas pu avoir lieu ces 2 dernières années à cause des travaux. Il est organisé conjointement avec le Comité d'animation.

Sylvaine CHRISTIN indique que ce repas est réservé aux habitants de la commune de plus de 70 ans et leurs conjoints. Ce qui représente 50 personnes invitées. Elle précise avoir demandé 2 devis ; celui proposé par le Comptoir Gourmand est choisi par les conseillers.

- Cérémonie du 11 novembre :

La directrice de l'Ecole a été sollicitée pour faire participer les enfants (lecture de poèmes) lors de la cérémonie. Sylvaine CHRISTIN se chargera de l'achat de la gerbe et de l'apéritif, et demande de l'aide pour la mise en place.

- Colis des aînés :

Comme l'an passé, Sylvaine CHRISTIN pose la question des paniers de produits locaux, qui représentent un coût plus élevé et sont moins garnis que les colis distribués les années passées.

Pierre GLARMET, Marie-Claude VEYRET et Hubert RAFFOUX estiment qu'il faut maintenir le même genre de panier que les années précédentes, car ils plaisent aux aînés.

- Illuminations de Noël :

Marie-Claude VEYRET et Marie-Joseph SALOMON font plusieurs propositions : des ampoules de couleurs pour illuminer la façade de la mairie, 2 décors pour les poteaux situés à côté de la mairie ainsi qu'un arbre illuminé pour le bassin à côté de la mairie.

Le conseil valide les propositions

- Eclairage public

Michel VEILLET indique que plusieurs lanternes doivent être changées. Nous attendons le retour du SDES sur la demande de subvention qui a été formulée.

- Ecole/rentrée scolaire :

120 enfants sont scolarisés sur 5 classes, soit 90 familles.

Les TAP ont commencé la semaine dernière, 80 enfants y participent les mardis et les jeudis.

La semaine de 4 jours ½ a été maintenue car le décret permettant le retour à la semaine de 4 jours est paru trop tardivement (le 29/06), et la Présidente du SIVU ne souhaitait pas faire les choses dans la précipitation.

Un sondage sera réalisé en 2018 auprès des parents pour avoir leur avis sur les TAP, et une réunion de travail sera organisée avec tous les acteurs des TAP pour faire le point.

Concernant la cantine, le personnel s'est plaint de quelques incivilités, et du bruit. En outre, un travail va être mené pour limiter le gaspillage alimentaire.

Enfin, la secrétaire du SIVU a demandé une mise en disponibilité d'un an. Elle est remplacée par une autre personne recrutée en CDD pour un an. Les horaires du SIVU ont été modifiés : le secrétariat est ouvert tous les matins de 8h30 à 11h45 et le jeudi après-midi de 13h à 16h.

- Travaux d'extension de l'Ecole :

Sylvaine CHRISTIN indique que les travaux ont pris environ un mois de retard dû à un problème lors de la commande des menuiseries. Les aménagements extérieurs ont été réalisés. Les cloisons et le doublage vont être posés, ainsi que les menuiseries intérieures. Pour optimiser le chauffage, des travaux de désembouage ont été réalisés à la fin de l'été.

- Entretien de la Commune :

Paul RATEL indique que Serge ETALLAZ, prestataire en charge de l'entretien de la commune et de la STEP, cessera son activité en mai 2018. Pour le remplacer, la commune recherche une personne pour un contrat de 12h/14h par semaine. Marie-Claude VEYRET suggère qu'une fiche de poste soit rédigée, afin de faciliter les recherches.

La séance est levée à 22h.